



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 133 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT les politiques et lois du gouvernement du Québec en matière d'aménagement du territoire, dont l'orientation 10 de l'addenda 2011;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 509, adopté le 10 décembre 2014, modifiant le schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu vise l'urbanisation d'une zone périurbaine située à l'extrême limite de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, totalement enclavée par la zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'il existe, à St-Jean-sur-Richelieu, des zones urbaines n'ayant pas déployé leur plein potentiel de développement;

CONSIDÉRANT QUE la zone visée par le règlement 509 est traversée par la rivière L'Acadie et est pourvue de quatre superbes boisés actuellement protégés parce que situés en zone périurbaine. La protection à coût nul de ces boisés tombera dès l'entrée en vigueur du règlement 509, si tant est que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorise;

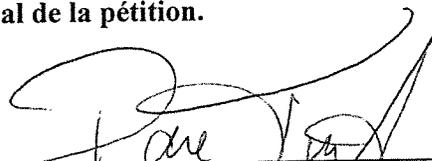
CONSIDÉRANT QUE le couvert forestier de Saint-Jean-sur-Richelieu n'était que de 7,1% en 2009, selon la Firme Géomont;

CONSIDÉRANT QUE la Ville justifie le règlement 509 par une volonté de compenser le Club de tir l'Acadie, lequel contrevient aux réglementations en matière de bruit. L'aménagement du territoire de la MRC du Haut-Richelieu ne peut et ne doit pas être lié au non-respect des règlements municipaux et provinciaux, quels qu'ils soient;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de rejeter le règlement 509 de la MRC du Haut-Richelieu.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Dave Turcotte, député de Saint-Jean

2015/03/17
Date de signature de l'extrait